



Autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux, par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de se rapprocher de la mairie, pour connaître les règles applicables

- Déclaration préalable de travaux (DP)
- Permis de construire
- Permis de démolir
- Contestation d'une autorisation d'urbanisme
- Taxe d'aménagement (TA)
- Assainissement des eaux usées domestiques